



## PROCEDURE D' INSERTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES INGENIEURS

*Silence ! On développe*

### **Pièces à fournir**

1. Une copie du diplôme certifiée par l'Établissement (Ecole) ou l'Attaché culturel de l'Ambassade
2. Deux photos d'identité
3. Lettre d'engagement manuscrite suivant l'article I du code de Déontologie (cf. ci-dessous)
4. Cotisation annuelle de quarante mille Ariary (Ar 40.000)\*, Assurance ARO incluse.
5. Curriculum vitae (en option)

\* Les décisions prises lors du **Conseil National de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar (CNOIM)** du 04 Mai 2012 sont les suivantes :

- L'inscription des ingénieurs fraîchement diplômés est gratuite pendant un an.
- Le montant annuel de la cotisation pour la période après 1er Juillet 2012 est de Quarante mille Ariary (Ar 40 000), Assurance ARO incluse.
- Le montant annuel de la cotisation pour la période avant 30 Juin 2012 (Régularisation) est de Vingt mille Ariary (Ar 20 000).

\* Pour le paiement, soit :

- par AIRTEL MONEY au numéro **033 02 59031**,
- par versement ou virement bancaire au compte **BOA 00009 05020 15960990001 43** au nom de ORDRE DES INGENIEURS DE MADAGASCAR

### **Lettre d'engagement** (à réécrire en manuscrite)

Après avoir pris connaissance du Code de Déontologie de l'Ingénieur à Madagascar et en toute liberté, je m'engage à observer les règles prescrites dans l'exercice de la profession d'Ingénieurs. Je permets, en acceptant cette inscription, que mon nom soit publié en association avec l'ordre des ingénieurs. J'affirme que toutes les déclarations faites par moi-même dans cette demande d'inscription sont vraies et de bonne foi.

Nom, Signature et date

### **Bureaux d'inscription et Contacts :**

L'ingénieur a deux possibilités :

- 1- Directement au siège de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar :
  - IST-T Ampasampito, bâtiment « B » 1ère étage,

- 2- Au niveau de chaque Délégation Régionale de l'Ordre des Ingénieurs